



## Le déclassement des salariés à La Réunion Des salariés moins déclassés qu'en province

**À** La Réunion, les salariés sont moins souvent en situation de déclassement que dans les régions de province : 25 % sont déclassés, c'est-à-dire trop diplômés pour le poste qu'ils occupent, contre 28 % en province. Ce faible taux s'explique surtout par la part importante de salariés sans diplôme, qui ne peuvent pas être déclassés. Pour les diplômés, le taux de déclassement de 36 % est élevé, La Réunion étant la quatrième région la plus concernée.

Les diplômés de l'enseignement supérieur long sont les plus souvent déclassés, plus encore qu'en province. Les femmes et les plus jeunes sont également plus souvent concernés. Toutefois, les femmes sont moins déclassées à La Réunion qu'en province, alors que c'est l'inverse pour les hommes diplômés.

Dans la plupart des secteurs d'activité, les salariés sont moins déclassés à La Réunion qu'en province, en particulier dans l'administration publique. Les métiers les plus touchés par le déclassement sont, comme en province, les employés non qualifiés du commerce, les serveurs, les assistantes maternelles et les aides à domicile. Entre 1999 et 2012, le déclassement s'est accentué à La Réunion, passant de 15 % à 25 %.

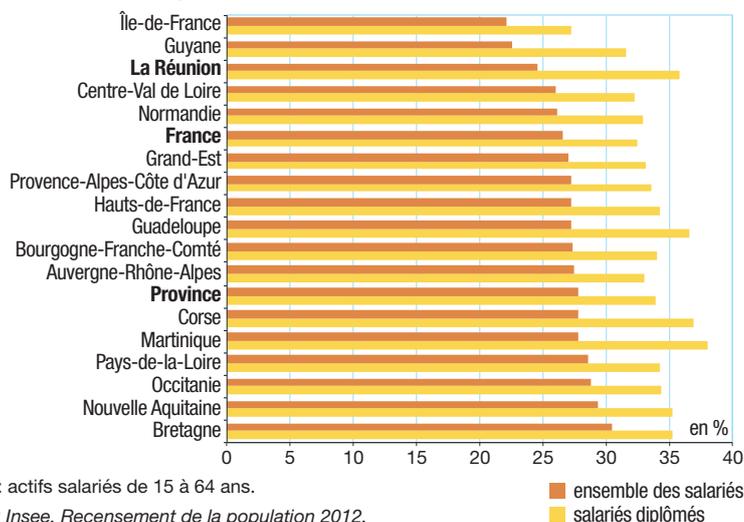
Anne Jonzo, Insee

En 2012, 61 % des salariés réunionnais âgés de 15 à 64 ans occupent un emploi en adéquation avec leur niveau de diplôme. Par ailleurs, 14 % ont un diplôme moins élevé que celui normalement requis pour l'emploi qu'ils occupent. Enfin, 25 % des salariés sont déclassés (figure 1). Leur niveau de formation initiale dépasse celui normalement requis pour l'emploi occupé (méthode).

Plusieurs facteurs, mis en exergue dans la littérature économique, peuvent influencer le risque de déclassement : des facteurs sociodémographiques (âge, sexe, composition familiale ou taille de la commune de résidence), des facteurs relevant de l'origine sociale de la personne ou encore des facteurs ayant trait à l'environnement économique et à l'emploi occupé (situation du marché du travail local, taille des entreprises employeuses, secteur d'activité, statut

### 1 Un quart des Réunionnais sont déclassés

Taux de déclassement par région en 2012



Champ : actifs salariés de 15 à 64 ans.

Source : Insee, Recensement de la population 2012.

dans l'emploi, etc.). Ainsi, les jeunes, les femmes, les personnes qui vivent seules ou celles qui vivent dans des

petites communes sont en moyenne plus souvent déclassés. Un taux de chômage local élevé augmente également le risque

de déclassement tout comme le fait de travailler dans une petite entreprise, d'être en contrat à durée déterminée, en intérim ou à temps partiel subi.

Malgré un marché du travail difficile (24,6 % de taux de chômage en 2015, le plus élevé de France) et un tissu économique composé essentiellement de petites entreprises, La Réunion est l'une des régions ayant le moins de salariés déclassés. C'est la troisième région française (hors Mayotte) la moins concernée par le déclassement (25 %), après l'Île-de-France (22 %) et la Guyane (23 %). Aux Antilles, cette proportion est plus élevée. En moyenne en France, 27 % des salariés sont déclassés et 28 % dans les régions de province.

Ce taux réunionnais s'explique essentiellement par la part importante de salariés sans diplôme qualifiant, qui ne peuvent pas être déclassés par définition : 31 %, contre 18 % dans les régions de province et 26 % aux Antilles. Si l'on exclut ces salariés sans diplôme, le taux de déclassement s'établit alors à 36 % et la hiérarchie des régions évolue : La Réunion est alors la quatrième région française où le déclassement est le plus fort, après la Martinique, la Corse et la Guadeloupe.

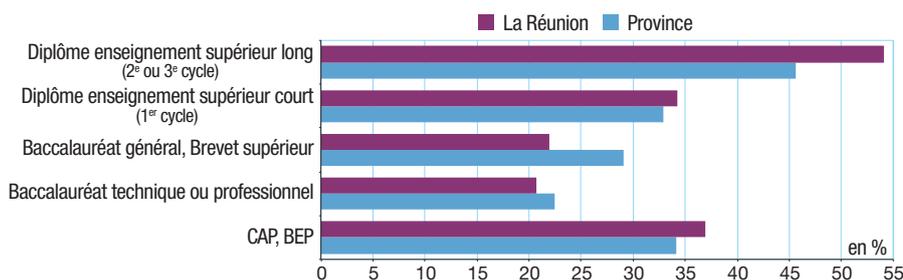
### Les diplômés du supérieur et titulaires d'un CAP ou BEP plus souvent déclassés

Comme en province, les actifs diplômés du supérieur sont les plus touchés par le déclassement. Les diplômés de l'enseignement supérieur long (2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle) sont particulièrement concernés à La Réunion : 54 % sont déclassés contre 46 % en province (figure 2).

Toutefois, les diplômés de l'enseignement supérieur long en situation de déclassement n'occupent pas les mêmes emplois à La Réunion : ils accèdent plus fréquemment à des professions intermédiaires (78 % contre 71 % en province) (figure 3) et sont moins souvent employés (20 % à La Réunion contre 23 % en province) ou ouvriers (3 % contre 7 % en province).

### 2 54 % des diplômés du supérieur du 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> cycle sont déclassés à La Réunion

Taux de déclassement selon le diplôme en 2012



Champ : actifs salariés de 15 à 64 ans.

Source : Insee, Recensement de la population 2012.

### 3 Diplômés de l'enseignement supérieur court : 71 % des déclassés sont employés qualifiés

Répartition des salariés déclassés selon le diplôme et la catégorie socioprofessionnelle

	Cadre, ingénieur	Profession intermédiaire	Employé qualifié	Employé non qualifié	Ouvrier qualifié	Ouvrier non qualifié	Ensemble des déclassés	
								(en %)
Aucun diplôme ou CEP	Pas de déclassement							
BEPC, Brevet	Pas de déclassement							
CAP, BEP	Pas de déclassement			63,1	Pas de déclassement		36,9	100,0
Baccalauréat technique ou professionnel	Pas de déclassement			67,2	Pas de déclassement		32,8	100,0
Baccalauréat général, Brevet supérieur	Pas de déclassement			57,9	26,8	15,3		100,0
Diplôme enseignement supérieur court	Pas de déclassement			70,5	15,3	10,1	4,1	100,0
Diplôme enseignement supérieur long	77,6		15,4	4,1	2,0	0,9	100,0	

Champ : actifs salariés de 15 à 64 ans.

Note de lecture : 63,1 % des salariés de 15 à 64 ans déclassés titulaires d'un CAP ou BEP sont employés non qualifiés.

Source : Insee, Recensement de la population 2012.

Le fort déclassement des diplômés du supérieur long à La Réunion s'explique notamment par la part plus importante de ceux qui occupent des emplois de professeurs des écoles (12 % des déclassés contre 7 % en province) ou professeurs de l'enseignement général des collèges (4 % contre 1 % en province). Ces professions sont en effet des professions intermédiaires selon la nomenclature PCS. Pourtant depuis 2010, il est nécessaire d'avoir un master pour passer le concours externe (voie de recrutement majoritaire). Si on les exclut, l'écart entre la province et La Réunion diminue mais perdure : 44 % des diplômés de l'enseignement supérieur long sont déclassés contre 40 % en province.

Plus nombreux à être professeurs des écoles, instituteurs ou assimilés, les Réunionnais diplômés du supérieur long sont moins nombreux à devenir ingénieurs ou cadres : seulement 5 % sont ingénieurs (15 % en province) et 8 % sont cadres administratifs ou commerciaux d'entreprise (12 % en province).

Après les diplômés du supérieur long, les titulaires d'un CAP ou BEP sont le plus souvent déclassés, en particulier à La Réunion (37 % contre 34 % en province). Parmi ces déclassés, 63 % sont employés non qualifiés contre 57 % en province.

En revanche, les titulaires d'un baccalauréat sont moins souvent déclassés qu'en province, notamment les titulaires d'un baccalauréat général. Le baccalauréat est moins répandu à La Réunion et y est probablement plus valorisé. En effet, seulement 33 % des personnes âgées de 15 à 64 ans possèdent au moins le baccalauréat contre 47 % en province.

### Les femmes plus déclassées que les hommes

Les Réunionnaises sont plus souvent déclassées que les Réunionnais : 28 % contre 21 % (figure 4). Toutefois, cet écart est moins marqué que dans les régions de province (34 % contre 22 %).

L'écart hommes-femmes est plus marqué pour les diplômés de l'enseignement supérieur long (61 % des femmes sont déclassées contre 45 % des hommes) et pour les titulaires d'un CAP ou BEP (46 % contre 31 %). Dans une moindre mesure, les femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur court (1<sup>er</sup> cycle) sont également plus souvent déclassées que les hommes (37 % contre 30 % des hommes).

À l'inverse, comme en province, les femmes sont moins déclassées que les hommes quand elles ont le baccalauréat général (18 % contre 27 % pour les hommes). En effet, ces bachelières occupent plus souvent des postes d'employée qualifiée, postes en adéquation avec leur niveau de diplôme : elles sont secrétaires ou employées des services comptables, financiers ou administratifs. Les hommes bacheliers sont plus souvent que les femmes ouvriers, et donc considérés comme déclassés, même s'ils occupent des postes d'ouvriers qualifiés. Ils sont par exemple magasiniers, ouvriers du second œuvre du bâtiment ou encore cuisiniers.

#### 4 Les femmes sont plus souvent déclassées que les hommes

Taux de déclassement selon le diplôme et le sexe

	Taux de déclassement (en %)	
	La Réunion	Province
<b>Ensemble</b>	<b>24,6</b>	<b>27,8</b>
Aucun diplôme ou CEP, BEPC, Brevet	0,0	0,0
CAP, BEP	36,9	34,1
Baccalauréat technique ou professionnel	20,8	22,5
Baccalauréat général, Brevet supérieur	21,9	29,0
Diplôme enseignement supérieur court	34,3	32,9
Diplôme enseignement supérieur long	54,1	45,7
<b>Hommes</b>	<b>21,2</b>	<b>21,8</b>
Aucun diplôme ou CEP, BEPC, Brevet	0,0	0,0
CAP, BEP	31,3	24,6
Baccalauréat technique ou professionnel	20,0	18,6
Baccalauréat général, Brevet supérieur	27,4	33,6
Diplôme enseignement supérieur court	30,0	26,6
Diplôme enseignement supérieur long	45,5	34,3
<b>Femmes</b>	<b>28,2</b>	<b>33,9</b>
Aucun diplôme ou CEP, BEPC, Brevet	0,0	0,0
CAP, BEP	45,8	47,5
Baccalauréat technique ou professionnel	21,7	27,0
Baccalauréat général, Brevet supérieur	18,1	25,9
Diplôme enseignement supérieur court	37,3	37,3
Diplôme enseignement supérieur long	61,2	56,0

Champ : actifs salariés de 15 à 64 ans.

Source : Insee, Recensement de la population 2012.

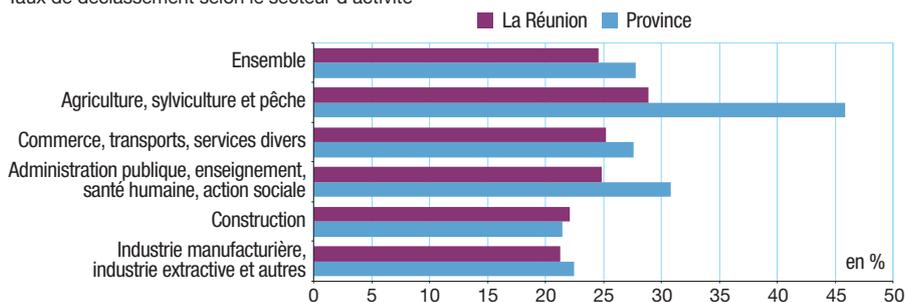
#### Par rapport à la province, des Réunionnaises avantagées, des Réunionnais désavantagés

Les Réunionnaises sont moins souvent déclassées qu'en métropole (28 % contre 34 % en province), notamment les bachelières. Elles occupent en effet plus souvent des postes d'employée qualifiée, en adéquation avec leur diplôme. C'est le cas de 48 % des diplômées du baccalauréat technique ou professionnel et de 45 % des diplômées du baccalauréat général (contre respectivement 40 % et 37 % en province). Seule exception, les diplômées de l'enseignement supérieur long sont plus concernées par le déclassement à La Réunion (61 % contre 56 % en province).

En revanche, les Réunionnais diplômés sont désavantagés. Pourtant, 21 % des hommes sont déclassés, ce qui reste proche des régions de province (22 %). Mais cela est dû à la part importante de Réunionnais sans diplôme qualifiant (34 % contre 18 % en province). Ainsi, à diplôme équivalent, les hommes réunionnais sont toujours plus souvent déclassés qu'en province, sauf les titulaires d'un baccalauréat général.

#### 5 Dans l'administration publique, le déclassement est moins prégnant à La Réunion qu'en province

Taux de déclassement selon le secteur d'activité



Champ : actifs salariés de 15 à 64 ans.

Source : Insee, Recensement de la population 2012.

En particulier, les titulaires d'un CAP ou d'un BEP sont plus souvent déclassés (31 % contre 25 % en province). Ils sont pour la plupart ouvriers non qualifiés, employés civils, agents de service public et employés non qualifiés du commerce.

#### Le déclassement diminue avec l'âge

Lors de l'entrée dans la vie active, les jeunes, peu expérimentés, doivent souvent accepter des emplois moins qualifiés que ce que leur niveau de diplôme devrait leur permettre d'occuper. Ainsi entre 15 et 24 ans comme entre 25 et 34 ans, un salarié sur trois est déclassé contre un sur dix parmi les 55-64 ans. Le déclassement diminue avec l'âge pour deux raisons. D'une part, le niveau de formation progresse avec les générations : les jeunes sont plus diplômés, ce qui augmente leur risque de déclassement. Ainsi, 56 % des salariés de 55 à 64 ans ne possèdent aucun diplôme qualifiant et ne peuvent donc pas être déclassés, contre 24 % des salariés de 15 à 24 ans. D'autre part, avec l'ancienneté, les plus âgés accèdent plus souvent à un poste à la hauteur de leur niveau d'étude, voire supérieur.

Les jeunes diplômés du supérieur long sont les plus touchés par le déclassement : 63 % des 25 à 34 ans sont déclassés contre 53 % en province.

#### Dans l'administration publique, moins de déclassement qu'en province

Près de la moitié des actifs salariés de La Réunion occupent un emploi dans l'administration publique, l'enseignement, la santé humaine ou l'action sociale. Un quart d'entre eux sont déclassés (31 % en province) (figure 5). Plus précisément, dans l'administration publique, seuls 21 % sont déclassés (24 % en province).

Dans le secteur du commerce, transports et services divers (38 % des salariés), le déclassement est également moins fréquent qu'en province (25 % contre 28 %). Les salariés de l'agriculture sont aussi moins souvent

déclassés, mais ils sont peu nombreux (1,4 % des salariés). Dans l'industrie comme dans la construction, le niveau de déclassement est comparable à la province.

#### De plus en plus de salariés déclassés

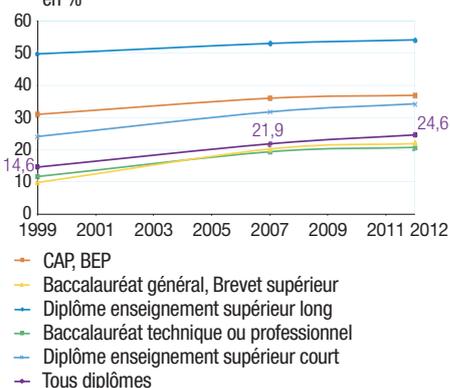
Le déclassement a fortement augmenté entre 1999 et 2007, passant de 15 % à 22 % (+ 7 points) (figure 6). Il progresse nettement moins vite entre 2007 et 2012 (+ 3 points). Il augmente de façon concomitante dans les régions de province (+ 6 points entre 1999 et 2007 et + 3 points entre 2007 et 2012).

L'accès aux formations permet d'améliorer le niveau de qualification de la population, mais paradoxalement cela peut produire plus de déclassement. Entre 1999 et 2012, le nombre de diplômés du supérieur a doublé à La Réunion et le nombre de non diplômés a diminué de 10 %.

Quel que soit le diplôme, le déclassement augmente entre 1999 et 2007 et dans une moindre mesure entre 2007 et 2012. La progression est plus forte pour les bacheliers et pour les diplômés du supérieur court. En revanche, la hausse est plus faible pour les diplômés du supérieur long. ■

#### 6 Le déclassement augmente à La Réunion, comme en province

Taux de déclassement par diplôme depuis 1999 en %



Champ : actifs salariés de 15 à 64 ans.

Source : Insee, Recensements de la population 1999, 2007 et 2012.

## Les employés non qualifiés du commerce sont les salariés les plus déclassés

Comme dans les régions de province, les employés non qualifiés du commerce (vendeurs, caissiers, employés de libres-services, pompistes, etc.), les agents de services, les serveurs, les commis, les aides-cuisiniers, les assistantes maternelles, les aides à domicile, les employés de maison et les agents civils de sécurité et de surveillance sont les salariés le plus souvent déclassés. À La Réunion, leur taux de déclasserment varie entre 48 % et 73 %.

Toutefois, parmi ces métiers, la part des salariés déclassés est moins élevée à La Réunion. En effet, 63 % des employés du libre-service sont déclassés contre 78 % en province. De même, 45 % des assistantes maternelles sont déclassées contre 69 % en province; 46 % des ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment sont déclassés à La Réunion (69 % en province).

Les trois quarts des agents de service de la fonction publique sont déclassés dans les régions de province, c'est la 7<sup>e</sup> profession où le déclasserment est le plus fort, alors qu'à La Réunion c'est le cas de moins de quatre salariés sur dix.

Plus de la moitié des professeurs des écoles (64 %), des professeurs d'enseignement général des collèges (64 %) et des professeurs de lycée professionnel (51 %) sont déclassés à La Réunion. Ces taux élevés de déclasserment sont fortement liés à la nomenclature des métiers. Ces professions sont en effet classées comme des professions intermédiaires. Ainsi, les diplômés de l'enseignement supérieur long qui occupent ces postes sont considérés comme déclassés. En revanche les professeurs de lycée général ou du supérieur sont dans la même catégorie que les cadres et ingénieurs.

## Méthode

Le champ étudié est celui des actifs salariés âgés de 15 à 64 ans non inscrits dans un établissement d'enseignement qui résident à La Réunion. La source utilisée est le Recensement de la population (exploitations complémentaires de 1999, 2007 et 2012).

Selon la définition usuelle, le « déclasserment » désigne la situation des personnes qui occupent un emploi pour lequel elles possèdent un niveau de formation supérieur à celui normalement requis.

La table de correspondance entre diplôme et catégorie socio-professionnelle s'inspire des travaux de G. Forgeot et J. Gautié. Elle permet de mesurer le déclasserment. Le tableau d'origine a été retravaillé pour s'adapter aux variables issues du Recensement de la population.

Selon la nomenclature des professions et catégories sociales (PCS), les ouvriers non qualifiés regroupent les ouvriers non qualifiés de

type industriel, les ouvriers non qualifiés de type artisanal et les ouvriers agricoles.

Selon la nomenclature proposée en 2002 par O. Chardon, les employés non qualifiés regroupent les agents de services, les agents de surveillance et de sécurité, les standardistes, opérateurs de saisie, caissiers ou vendeurs non qualifiés, serveurs et employés non qualifiés de la restauration et du tourisme, assistants maternels, aides à domicile, aides ménagères, employés de maison et personnels de ménage, concierges et gardiens d'immeubles, employés des services divers.

Le terme « non qualifié » ne signifie en aucun cas que le salarié en question ne dispose d'aucun diplôme ni d'aucune compétence pour exercer son emploi.

L'Île-de-France se singularise par un très faible déclasserment. L'étude retient ainsi la province comme territoire de comparaison.

Détermination du déclasserment selon le diplôme et la catégorie socioprofessionnelle

	Cadre, ingénieur	Profession intermédiaire	Employé qualifié	Employé non qualifié	Ouvrier qualifié	Ouvrier non qualifié
Aucun diplôme ou CEP	Surclasserment					
BEPC, Brevet	Surclasserment					
CAP, BEP	Surclasserment		Normal			
Baccalauréat technique ou professionnel	Surclasserment		Normal			
Baccalauréat général, Brevet supérieur	Surclasserment		Normal			
Diplôme enseignement supérieur court	Surclasserment		Normal		Déclasserment	
Diplôme enseignement supérieur long	Surclasserment		Normal		Déclasserment	

### Insee La Réunion - Mayotte

Parc technologique  
10, rue Demarne - CS 72011  
97443 Saint-Denis Cedex 9

### Directrice de la publication:

Valérie Roux

### Rédactrice en chef:

Julie Boé

### Maquettage:

Graphica

ISSN: 2275-4318 (imprimée)

ISSN: 2272-3765 (en ligne)

© Insee 2016

## Pour en savoir plus :

- Gallard E., « Adéquation emploi-niveau de diplôme, une situation dans la moyenne de province », *Insee Analyses Corse* n° 8, Janvier 2016;
- Giret J-F., Nauze-Fichet E. et Tomasini M., « Le déclasserment des jeunes sur le marché du travail », *Données sociales : La société française*, édition 2006;
- Nauze-Fichet E. et Tomasini M., « Diplôme et insertion sur le marché du travail : approches socioprofessionnelle et salariale du déclasserment », *Économie et statistique* n° 354, Novembre 2002;
- Chardon O., « La qualification des employés », *Document de travail* n° F0202, Insee, 2002;
- Forgeot G. et Gautié J., « Insertion professionnelle des jeunes et processus de déclasserment », *Document de travail* n° G9711, Insee, 1997.